

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a exposé en détail la question et je ne me propose pas de répéter ce qu'il a dit. Je voudrais pourtant considérer un service en particulier, celui des sténographes. Voilà un parfait exemple de la façon dont nous retardons. Il y a vingt ans, ce service comportait 54 sténographes, travaillant dans une pièce, utilisant un téléphone et aux ordres d'un personnel administratif qui n'est pas plus nombreux aujourd'hui, alors que l'on compte 155 sténographes travaillant dans cinq pièces et utilisant six téléphones. Soit dit en passant, ces pièces laissent fort à désirer. On voit par là quelle a été l'énorme accroissement du service. Pourtant le personnel administratif n'a pas augmenté du tout.

Le chef du service sténographique a reçu une seule augmentation de \$400 en vingt et un ans. Voilà qui n'est certainement pas marcher de pair avec le progrès. C'est la seule augmentation qu'on lui ait accordée bien que la besogne ait triplé. Il faut, on en conviendra, la patience de Job et la sagesse de M. l'Orateur pour administrer un service comptant 155 sténographes tout en plaisant aux honorables députés. Conscient de sa tâche, j'estime son traitement insuffisant. A mon sens, il y a lieu d'examiner la question afin de la rectifier.

Ce monsieur a un adjoint qui a été nommé dernièrement. Ce fonctionnaire est, lui aussi, toujours à son poste. C'est à ce service qu'incombe l'administration de la division des sténographes, qui accomplit des travaux pour toute la Chambre. Je crois qu'une trentaine des membres de son personnel sont employés toute l'année. Les trois fonctionnaires dont j'ai parlé, c'est-à-dire un commis principal, le chef et son adjoint se trouvent dans ce cas. Nous savons tous ce qu'est un adjoint. Il joue en quelque sorte le rôle dévolu à un soldat de première classe dans l'armée. C'est lui qui fait part de tous les ordres. Il annonce des décisions peu agréables. Il va et vient sans cesse. Récemment les greffiers de comités de la Chambre ont obtenu une augmentation de traitement. Je constate que la rémunération de l'adjoint en chef de la division des sténographes est de beaucoup inférieure à celle des greffiers de comités.

Point n'est besoin pour les membres de la Chambre d'adresser des demandes ou des reproches à l'Orateur ou au greffier de la Chambre. Disons tout simplement qu'à notre avis les traitements de ces fonctionnaires devraient être portés au niveau de ceux que touchent les autres employés de la Chambre des communes ou les fonctionnaires qui relèvent de la Commission du service civil. Aucune dis-

[M. Gillis.]

inction injuste ne devrait exister. Il nous appartient d'y voir. Nous n'avons pas à critiquer les deux personnages qui ont le rôle ingrat de diriger l'examen de ces crédits à la Chambre.

Il y a aussi la question de l'allocation de retraite. Comme il existe un plan de pension pour les fonctionnaires, il s'agit uniquement de déterminer si ce plan doit être étendu aux employés de la Chambre des communes. Tous les députés savent que des employés, qui travaillent ici depuis vingt-cinq ans, sont encore surnuméraires et ne touchent que de faibles salaires. Plusieurs d'entre eux ont déjà atteint l'âge de la retraite. Ils n'ont droit à aucune pension; les services qu'ils ont rendus aux députés pendant ces longues années ne sont pas reconnus. Je ne puis m'expliquer que quelqu'un puisse compter parmi les employés surnuméraires après vingt-cinq ans de service. On devrait être en mesure de déterminer après un an ou deux si un employé engagé à titre temporaire doit être gardé ou non. S'il s'est montré apte à remplir ses fonctions, on devrait le titulariser et le faire bénéficier des mêmes allocations de retraite que les autres fonctionnaires. Je connais une couple de dames âgées qui ont fait partie pendant trente ans du service sténographique du Parlement. Elles ont été frappées par la maladie et on les a congédiées sans même leur verser une demi-journée de salaire. Elles se trouvaient absolument sans revenus. Cela ne fait pas honneur à la Chambre des communes. Les députés ont été amenés à croire que l'Orateur et le greffier étaient responsables de ce fait. Les députés se défendent en rejetant le blâme sur d'autres. En réalité, c'est nous, chacun de nous qui sommes à blâmer et non les deux personnes que nous accusons de faire ceci ou de ne pas faire cela.

Le service des sténographes est insuffisant. Je vois que durant la session 11 commis principaux ont été titularisés. On supposerait qu'ils sont à la disposition du chef ou du sous-chef du service des sténographes, mais en réalité ils ne le sont pas. Ces commis travaillent dans quelque bureau à l'étage supérieur et ne relèvent pas du tout du service général des sténographes. Le personnel administratif du service des sténographes ne comprend donc que deux ou trois personnes.

Ce service n'est pas uniquement pour les députés. Ces fonctionnaires font de la copie pour tous les services de la Chambre. Ils travaillent pour tout le monde et sont à leur poste jour et nuit, tant que les députés sont à l'œuvre.

Je ne dirai pas à l'Orateur quel régime de retraite il devrait établir. Tout ce qu'il a